

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **32**

Nombre de votants : **34**

Date de convocation : **31 Mars 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION CINEMAD**

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Publié ou Notifié

Le

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

54/2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION CINEMAD

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de développement économique et de promotion du tourisme,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que l'association CINEMAD, dirigée par Mme Nicole BARON, envisage de réaliser un film sur la ville de Thuir, associant des patients du centre hospitalier mais également des acteurs disposant d'une notoriété nationale.

Il **INDIQUE** que ce film présente la particularité d'associer le Centre Hospitalier de Thuir et de faire jouer des patients, aux côtés d'acteurs et actrices connus, tels que Cali, Dany, Valérie Mairesse, Jacqueline Bisset...

Il **PRECISE** que certaines scènes seront tournées au sein des Caves Byrrh, propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

Au regard de l'intérêt que cela suppose en termes de promotion du territoire, il a été proposé au Bureau Communautaire d'accorder une subvention pour participer à la réalisation du film intitulé « Le Miroir des Fous ».

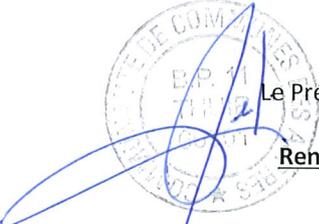
Ainsi, le Bureau réuni le 30 Mars 2021 a émis un avis favorable au projet et au soutien de la communauté, et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 5000€ à l'Association CINEMAD en charge de la réalisation du film en question.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés

DECIDE D'allouer une subvention à l'association CINEMAD d'un montant de cinq mille euros (5000€) pour la réalisation du film « Le Miroir des Fous »

PRECISE que l'inscription comptable sera imputée au budget général prévisionnel 2021 sur le compte 6574.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus


Le Président ,
René OLIVE